

Urbanisme : PLUi et RLPi soumis à enquête publique

Le mercredi 8 mars à 9h, la Communauté de Communes Retz-en-Valois a lancé une enquête publique sur la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette enquête concerne également l'élaboration du premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) pour le territoire.

Il reste encore quelques jours (jusqu'au vendredi 7 avril à 12h) aux habitants, commerçants, entreprises, etc. pour s'exprimer sur l'un ou l'autre de ces sujets.

Le RLPi c'est quoi ?

Le Règlement Local de Publicité intercommunal est un document d'urbanisme qui détermine les règles en matière d'affichage publicitaire. Il régit la localisation, les formats et l'implantation des dispositifs publicitaires tels que les enseignes et pré-enseignes. Le RLPi vise à rendre cohérent et harmonieux l'affichage publicitaire sur l'ensemble du territoire intercommunal et permet d'adapter la réglementation nationale aux enjeux et caractéristiques du territoire. En encadrant le développement de la publicité, le RLPi s'inscrit dans un objectif de préservation du cadre de vie.

Et le PLUi ?

Le PLUi détermine quant à lui la politique d'aménagement du territoire de la CCRV et fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol applicables sur l'ensemble des 54 communes.

Comment accéder à l'enquête publique et émettre des observations ?

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront déposées et consultables :

- au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois situé au 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- sur le site dédié : www.democratie-active.fr/enquete-plui-rlpi-retzenvalois/
- Une version numérique du dossier sera également disponible dans chaque mairie des communes membres de la CCRV.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé et consultable au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV et dans chacune des mairies des communes membres de la CCRV, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Pendant toute la période d'enquête, les observations pourront également être transmises :

- Par courrier postal adressé à : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS
- Par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : enquete-plui-rlpi-ccrv@democratie-active.fr
- Par voie numérique sur le registre dédié à l'enquête à l'adresse suivante : www.democratie-active.fr/enquete-plui-rlpi-retzenvalois/

Un poste informatique sera tenu à disposition au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV – 35 rue du Général Leclerc - 02600 Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci.

La commission d'enquête recevra également le public aux dates, heures et lieux suivants :

<i>Date</i>	<i>Horaires</i>	<i>Lieu</i>
04/04/2023	14H00/17H00	SAINT-PIERRE-AIGLE Mairie – Rue du Bon Conseil
05/04/2023	09H00/12H00	CHOUY Mairie – Place de l'Eglise
07/04/2023	09H00/12H00	VILLERS-COTTERÊTS Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc

La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Une copie de ce rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci et sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes Retz-en-Valois : www.cc-retz-en-valois.fr

Au terme de la procédure, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois se prononcera par délibérations sur l'approbation de la révision du PLUi et l'élaboration du RLPi.

Pour tout renseignement complémentaire : Madame Mathilde GOSSART, Chargée de mission Urbanisme et Habitat à la Communauté de Communes Retz-en-Valois au 03.23.96.99.93.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 8 935 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.

Service Communication